

Longtemps les curieux attendirent et ne virent rien pour rompre la monotonie du vaisseau suspect.

Vers huit heures, un pavillon blanc fut hissé au-dessus du consulat anglais, édifice gothique à côté de la maison de douane, qui dominait l'un des bassins du quai où se tenait rassemblée par groupes cette foule de signors inquiets et curieux.

—Tiens, mais regardez-donc vous autres, cria un des curieux, voici un signal que fait le consul anglais au vaisseau noir en rade. Ce ne serait donc pas un pirate; c'est peut-être une croisière anglaise?

—Non, il vient de hisser son pavillon. C'est le pavillon américain, je le reconnais bien avec ses étoiles d'or sur un fond bleu à longues raies rouges.

—Il montre aussi un pavillon marchand, cria un troisième. Mais c'est tout d'même étonnant qu'un vaisseau marchand ait autant de sabords et si bien garnis!

—Je vois des matelots monter comme des singes dans les mats, dit un quatrième personnage qui, une longue-vue braquée sur le brick en examinait les moyennements. Ils déferlent

les voiles. Voilà qu'on descend la chaloupe... Elle vient à terre; nous allons savoir ce que tout ça veut dire.

—Quatre bras vigoureux dirigeaient en effet une chaloupe vers les quais du consulat anglais. Un jeune homme tenait le gouvernail. Son teint un peu hâlé par le soleil des tropiques annonçait une nature endurcie aux rudes travaux de la mer. Ses mains, un peu blanches pour un marin, n'accusaient pas un homme accoutumé aux dures exercices de la manœuvre. Des pantalons de toile blanche, une cravate de soie noire négligemment nouée au col sur une chemise de fine toile de Hollande, un gilet bleu ciel, un chapeau rond de paille de Panama retenu à la boutonnière de son gilet par un ruban, tel était le costume de celui qui guidait la chaloupe.

En touchant terre, le jeune homme sauta lestement sur le quai, dit quelques mots à voix basse aux deux matelots, et se dirigea vers le consulat anglais où il entra. Les deux matelots restèrent dans l'embarcation.

C. B.

(A CONTINUER.)

## LES RECOLLETS EN CANADA.



A tombe vient de se fermer sur le dernier (1) des enfans d'une illustre famille d'apôtres, qui sont regardés avec raison comme les fondateurs, et une des plus belles gloires de l'église du Canada.

Les Récollets, franciscains réformés qui prirent naissance en Espagne, et s'établirent pour la première fois à Paris en 1603, furent appelés les premiers à planter la foi dans les vastes contrées de la Nouvelle France, et pendant de longues années, ils l'ont arrosée de leurs sueurs et de leur sang. Rien ne manquait à leur héroïque dévouement et à leur zèle désintéressé, et on peut dire que la colonie ne leur doit pas moins que la religion. A leur nom se rattachent les plus graves évènements de cette colonie naissante. On les trouve dans les voyages les plus lointains et les plus aventureux; ils marchent à côté de Champlain dans ses courses guerrières; ils partagent les dangers et les hasards des découvertes qui étaient comme le besoin de cette époque; ils servent d'ambassadeurs pour les traités de paix, d'instituteurs de la jeunesse, et on les voit se présenter avec une sainte indépendance jusque sur les degrés du trône pour faire entendre les plaintes de leurs frères, et les justes réclamations des colons opprimés.

Si par la force des choses et le malheur des temps, ces humbles religieux ne sont plus à l'œuvre sur un champ de bataille qui leur appartenait à tant de titres, il est juste de payer un tribut à leur mémoire, et d'empêcher que nos neveux et même nos contemporains, ne perdent le souvenir de tant de magnanimes exemples et de travaux si héroïques. Quand, au défaut

du marbre ou du bronze, il n'y a pas un nom vivant pour perpétuer un souvenir historique, les traditions s'effacent et s'altèrent bientôt, si l'histoire ne leur donne pas une sorte de consécration et d'immortalité.

Essayons de rappeler quelques unes des œuvres de ces vénérables religieux. Leur simple exposé offrira un tableau tout à la fois édifiant et curieux qui en dira plus que nos éloges.

Champlain avait à peine jeté les premiers fondemens de cette colonie, qu'il sentit le besoin, pour sa conservation et son heureux développement, d'y introduire l'élément religieux. La compagnie de marchands qui avait obtenu pour 11 ans, le monopole du commerce dans toutes ces contrées, seconda ses projets, et se chargea généreusement de pourvoir chaque année aux besoins de six religieux Récollets. Leur zèle et leur ferveur et leur amour de la pauvreté les avaient fait juger dignes d'une mission, qui demandait des hommes capables de tous les genres de privations et de sacrifices. Dans ces siècles de foi, on comprenait que sans la religion, on ne pouvait rien faire de grand ni de durable. Voici ce que portaient les lettres patentes du Roi adressées aux Récollets, le 20 mars 1615. « Les « feux rois nos prédécesseurs se sont acquis le titre et la qua- « lité de très-chrétiens en procurant l'exaltation de la ste. foi « catholique, apostolique et romaine, en la défendant de toute « oppression, maintenant les ecclésiastiques en leurs droits et « recevant en leur royaume tous les Ordres des religieux qui « avec pureté de vie se mettraient à enseigner les peuples et « les endoctriner tant de vive voix que par exemples, et soit « ainsi que nous soyons rempli d'un extrême désir de nous « maintenir et conserver le dit titre de très-chrétien, comme le « plus riche fleuron de notre couronne, et avec lequel nous es- « pérons que toutes nos actions prospéreront, voulant non- « seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nos dits « prédécesseurs, mais même les surpasser en désir d'établir la « dite foi catholique, et icelle faire annoncer en terres lointai- « nes, barbares et étrangères où le saint nom de Dieu n'est « point invoqué, etc. . . »

(1) Il existe encore dans le diocèse de Québec, un ancien frère qui a habité le couvent de cette ville, mais ayant profité du droit de sécularisation accordé par le St. Siège, il ne peut plus être considéré comme religieux.